

Interactions « Sargasses & Tortues marines »

Outre les nuisances sanitaires et économiques engendrées par les sargasses, les échouages répétés de ces algues sur les côtes antillaises s'avèrent également préjudiciables pour les écosystèmes littoraux en général, et pour les tortues marines en particulier.

Problématiques engendrées par le ramassage des sargasses

En mer, au moment du ramassage des sargasses en mer, les jeunes tortues qui utilisent les bancs d'algues comme refuge peuvent être piégées et mourir.

Sur les plages :

- La circulation d'engins peut altérer les sites de ponte par tassement du substrat et dégradation de la végétation basse. De même les manœuvres brusques et répétées peuvent créer des ornières.
- L'utilisation d'engins non adaptés (de type tractopelle ou griffe non superficielle) peut détruire les nids de tortues marines en excavant des volumes importants de sable ou raclant sur plusieurs dizaines de centimètres de profondeur la surface de la plage.
- Le retrait de grands volumes de sable au moment du ramassage des sargasses favorise l'érosion des plages et limite donc les sites de ponte potentiels pour les tortues marines.
- Le stockage de sargasses en tas et sur le site de ponte peut (i) asphyxier un nid (ii) bloquer l'accès à la surface du sable des nouveau-nés (iii) réduire la surface de ponte (iv) créer des obstacles aux femelles et aux nouveau-nés (v) dégrader la végétation littorale.

Recommandations pour l'enlèvement des algues sargasses

En mer, faire un contrôle visuel des sargasses recueillies afin d'évacuer les jeunes tortues prises au piège en les remettant directement dans le milieu naturel.

Sur les plages :

- Ne pas enterrer les sargasses
- Préférer le nettoyage manuel à l'aide de râpeaux s'il y a peu d'échouages.
- Dans le cas d'utilisation d'engins :
 - o Privilégier les engins de faible portance et diminuer celle-ci, notamment par un gonflage moindre des pneus ou le jumelage des roues.
 - o Utiliser un engin muni d'une griffe ou d'une herse pour prélever le moins de sable possible (éviter le godet).

- Définir un plan de circulation sur la plage en minimisant la circulation sur les zones potentielles de ponte (au-delà des 2m de la ligne des hautes eaux jusqu'à la végétation incluse)
 - Minimiser les manœuvres pour limiter les ornières sur la plage.
 - Limiter l'accès au bord de mer à une seule voie transversale.
 - Baliser la zone de circulation. Le plan de circulation peut se définir sur le terrain avec notamment le coordinateur du Plan de Restauration (sur certaines plages les pontes sont localisées).
 - Intervenir régulièrement pour éviter l'accumulation des sargasses et les interventions massives.
- Stocker les sargasses en arrière plage, au-delà de la zone de ponte et en aucun cas sur la végétation littorale.
 - Encadrer le chantier afin de respecter les préconisations.
 - Consulter préalablement à la réalisation de travaux la coordination du RTMG pour définir pour chaque site, les techniques adaptées et les zones à préserver au regard des enjeux tortues marines.

Coordination du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe :

Caroline Cremades, animatrice inter régionale : caroline.cremades@onf.fr / 0690 473 732

Sophie Le Loc'h, animatrice pour la Guadeloupe et Saint Martin : sophie.leloch@onf.fr / 0690 996 073

Sophie Lefèvre, chargée de mission PNA : sophie.lefevre@onf.fr / 0690 761 170

En cas d'urgence, en dehors des horaires de bureau : 0690 74 03 81